

Cybersécurité : soyez vigilants !

1- Qu'est-ce qu'une cyberattaque?

Une cyberattaque ou attaque informatique est une action volontaire et malveillante menée au moyen d'un réseau informatique visant à causer un dommage aux informations et aux personnes qui les traitent (particuliers, entreprises, hôpitaux, institutions...). Une cyberattaque peut être le fait d'une personne seule (hacker), d'un groupe de pirates, d'un État ou d'une organisation criminelle. Les cyberattaques sont facilitées par la quantité croissante d'informations mises en ligne (cloud) et par des failles de sécurité dans les systèmes. Elles peuvent être prévenues par une **vigilance humaine**, des mots de passe forts, une mise à jour régulière des logiciels et la sécurisation des données (cybersécurité).

2- Quelles organisations sont visées?

Toutes les organisations, peu importe leur secteur d'activité et le degré de protection de leurs systèmes sont concernées. Des exemples récents : MRC d'Antoine-Labelle, MRC de Mékinac, Promutuelle Assurance, Mallette (société de comptables).

3- Pourquoi il est important d'être vigilants?

Les pirates peuvent encrypter les données stockées dans les serveurs informatiques de la Municipalité les rendant inutilisables. Moyennant une importante rançon, ils promettent de déverrouiller le tout. La Municipalité pourrait donc se voir « paralysée », n'ayant plus accès à aucun système et données.

4- Est-ce possible que cela arrive à la Municipalité?

Oui. Les pirates font des envois massifs. Malgré tous les efforts déployés pour prévenir ce fléau, il ne suffit que d'un seul moment de distraction ou de négligence pour que la brèche soit ouverte.

5- Comment prévenir?

- Vérifiez les liens avant de cliquer
- Vérifiez les adresses e-mail de l'e-mail reçu
- Ne jamais télécharger de logiciels sur votre poste
- Gardez vos mots de passe confidentiels
- Faites preuve de bon sens avant d'envoyer des informations sensibles. Si une demande semble étrange, c'est probablement le cas. Il est préférable de vérifier via un appel téléphonique avec la personne en question avant de donner suite à la « demande ».

6- Si je soupçonne une tentative de cyberattaque, qu'est-ce que je dois faire?

Le plus rapidement possible en faire part à votre supérieur immédiat ou aux responsables de l'informatique. Le temps compte car le virus peut complètement paralyser le système en quelques minutes.

7- Dois-je m'inquiéter avec les cyberattaques?

S'inquiéter non. Être vigilant oui.

Les responsables de l'informatique s'assurent de procéder à des sauvegardes de sécurité (backup) régulières sur des serveurs externes. Les logiciels sont mis à niveau et des pare-feux sont installés.